

TEMPS DE TRAVAIL RÈGLES LÉGISLATIVES

TEMPS DE COUPURE

1 seule coupure par jour

Temps complet :

-Magasin ouvert toute la journée : **3 heures** au maximum

Temps partiel :

-Magasin ouvert toute la journée : **2 heures** au maximum



TEMPS DE REPOS

Minimum 12 heures de repos entre 2 journées de travail
(départ magasin – retour magasin)

Repos par semaine =

repos hebdomadaire (dimanche ou un autre jour) **+ 1 jour ou repos hebdomadaire + 2 demi-journées**

Le ½ jour de repos débute au + tard à 14h et fini au + tôt à 12h



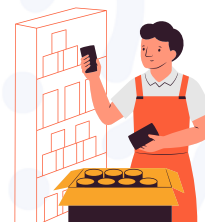
TEMPS DE TRAVAIL

Plage horaire globale (tous rayons) **strictement supérieure à 3h15** ou égale (pauses incluses)

Temps de travail planifié sur une journée de travail doit être **inférieur ou égal à 10,30 h** (pauses incluses)

Amplitude journalière : maximum 12 heures

Maximum 6 jours de travail consécutifs sauf salarié heures base contrat < 26h, maximum 5 jours de travail consécutifs



Tout salarié doit bénéficier d'un **repos de 48h consécutives** **incluant le dimanche toutes les 12 semaines ou toutes les 8 semaines** pour les salariés travaillant habituellement le dimanche.



RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok

Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

